



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation electrique domestique B1 / IB1 existante				
N° de rapport: 23/16.0.9.12/04				
Concerno M contrôle dans le cadre d'une vente 🔲 contrôle périodique				
Type d'habitatìon : ☑ maison 및 appartement 및 autres :				
Type d'habitation: Amaison appartement autres:				
Personne sur place :code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite: Ala esperado de la esperado de 137, 1540 HIT por la				
Date de visite				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278				
Référentiel reglementaire : RGIE art. 🗖 271 💆 276 bis et delogations 💆 271 bis et delogations au participation (all participations et delogations et delogation et deloga	5 🖬 2/0			
Referential procedure SOCOTEC BELGIOW aspir. Check-List-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :  Tension d'utilisation : ☒ Protection générale du branchement : ᢓ A				
Fension d'utilisation : ☑ Protection générale du branchement : ✓ A  □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	TIDIC GC OILC	ano terrima	×. 6	
	En ordro	Pas en	n.a. ou	
Description	En ordre	ordre	dérog.	
		ordre	derog.	
Correspondances des schémas à l'installation		$\mathcal{X}$		
Etat du matériel électrique installé	X		•	
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		1		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	<b>Y</b>			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		7	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :				
Resistance disolement generale par rapport a la terre		V		
Résistance de dispersion de la prise de terre	uel de l'agen	+ SOCOTEC I	RELGILIM ashl	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.				
Manquements / Notes :				
Loug Aunexe				
Jolef March				
			1111111111	
Cavaluaina				
Conclusion :  ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle pér	iodique est à	effectuer 3	
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	controle per	out a con a	7	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vi	site complér	nentaire est à	1 6	
exécuter par le même organisme après mise en conformité. au terme de 18	mois anrès s	signature de l	acte de E	
	mole apiec		in the second	
vente.	en complém	entaire est à	exécuter S	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
100 U SANGERSON	du demandeu	r pour réceptio	ր.   Հ	
THOM OF THE POSTORIE.	da demanded	i pour receptio		
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	1		2	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
CUFFARO WWW.certigree.708				
CUFFARO  Domenico  Tél. 0471/580.708	un w		٥	



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0028 23/16 0912/01		
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.		
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :		
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :		
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :		
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :		
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :		
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :		
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :		
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :		
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :		
Le baques de Toliramen aux lus le du		
coffeel & Record pon ne ment du colle		
Electione down les re gles de l'art		
Andont le RGIE		
Lectipue de Romanico aux fusi de de BTO1(F)0609-VI  Lectipue de Romanico per de l'art  Lectipue de Romanico EUFFARO  SOCCOTEC DOMENICO WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708		
1/1		

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be